

## Agnès Bricard: Il faut aller plus vite pour les crédits de moins de 25 000 euros

Par [Yann Le Galès](#) le 9 mars 2011 20h00 | [Lien permanent](#) | [Commentaires \(1\)](#)

Agnès Bricard qui vient d'être élue [présidente du conseil supérieur de l'ordre des Experts-Comptables](#), propose que les banques réduisent les délais de préparation des dossiers pour les crédits de moins de 25 000 euros. Cette mesure favorisera le développement des petites entreprises.



Petit poisson deviendra grand pourvu que Dieu lui prête vie. Petite entreprise deviendra grande pourvu qu'elle arrive à satisfaire ses besoins de financement. Pour nombre de très petites entreprises (TPE), la capacité à se développer passe par un financement le plus souvent d'un montant réduit n'excédant pas quelques dizaines de milliers d'euros.

Ces financements peuvent être utilisés par exemple pour mener des études de prospection sur de nouveaux marchés, pour lancer de nouveaux projets innovants, conduire des analyses de faisabilité dans le cadre de la mise en place de produits ou services ou encore pour financer leur poste client, leurs stocks.

Dans le cadre de leurs recherches de financement, les très petites entreprises se tournent avant tout vers leurs agences bancaires. Dans le contexte actuel, ces dernières peuvent avoir besoin de plusieurs mois pour monter un dossier et réunir toutes les pièces, avant de faire connaître leur décision au chef d'entreprise. Ce temps d'études de dossier reste inchangé même si la demande concerne de faibles montants. La relation entre les banques et les très petites entreprises apparaît donc comme un élément essentiel.

Dans cette perspective, les experts-comptables souhaitent apporter un soutien utile aux banques. Partenaires des très petites entreprises, ils sont en mesure d'aider l'entreprise et le banquier dans le montage du dossier de financement sollicité sur le plan administratif, sans pour autant interférer dans la relation directe entre ces derniers.

L'Ordre des experts-comptables propose pour les crédits inférieurs à 25 000 euros (montant qui correspond au plafond actuel européen des micro-crédits professionnel) et pour les très petites entreprises de moins de 20 salariés (2,6 millions d'entreprises qui représentent environ 85% du tissu économique), que l'expert-comptable puisse mettre à la disposition des banquiers des prévisionnels financiers sous forme dématérialisée (transmission en ligne).

De leur côté, les banques pourraient mettre en ligne la liste des pièces constitutives du dossier, afin que les entreprises et leur experts-comptables puissent en prendre connaissance immédiatement. En aucun cas, cette dématérialisation du dossier ne vise à mettre en place un droit d'accès au crédit, le banquier restant seul décisionnaire. Cette procédure formalisée et dématérialisée éviterait les inéluctables aller-retour nécessaires à l'obtention de pièces manquantes ou insuffisamment renseignées.

Cela permettrait de réduire les délais d'obtention de crédits pour les très petites entreprises, de répondre aux exigences des indicateurs de performance et enfin de diminuer les coûts de traitement des dossiers....Ceci bien entendu sans réduire le temps de décision du banquier qui doit impérativement être préservé afin de garantir la qualité de l'analyse pour la meilleure décision possible.

A l'instar de la création d'entreprise qui a vu réduire ses délais de six mois à quelques jours pourquoi ne pas imaginer qu'une demande de financement puisse relever le même défi?